

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2019 – 118 du 23 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 23 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 10 septembre 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J. LECERF – C MEGRET - D. LEVESQUE – V HERMANT - G. WATSON – N. BOUBET – D TABARY - F. LETURCQ – M. GORGUET – G MIKOLAJCZAK – N CARON - F. DEHON

MM. L. GABRELLE –Y BONNERRE – P. GORGUET – B. BRONNIART – J C CODEVELLE - P. VISENTIN – J.N. MENAGE – F SELLIER – J C DERUE - E. BURDIAC - L. ANTINORI – J L TABARY – B HIEZ - G. TRANNIN – J F DERCOURT - P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT – L GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
Mme G MIKOLAJCZAK, absente et excusée, a été suppléé par M. G LETHO DUCLOS,
M. E BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. A JORION,
M. B HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M C DESCAMPS,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme V THIEBAUT,
Mme F. DEHON, absente et excusée, a donné pouvoir à M. C. HEMAR,
M. J C DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J J COTTEL,
M. F SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G DUE,
M J L TABARY, absent et excusé, a donné pouvoir à M J BONNAY.

OBJET : Service Développement économique - Acquisition foncière de l'emprise de la voie ferrée appartenant à la société INVEHO UAB.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération 2018-163 du 17 décembre 2018 qui a entériné l'acquisition des parcelles de l'emprise de l'ancienne voie ferrée Bapaume – Achiet-le-Grand, appartenant à l'entreprise INVEHO UAB.

Monsieur le Président indique que cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de mobilité douce que l'intercommunalité souhaite privilégier en aménageant cette ancienne voie ferrée d'intérêt local qui traverse tout le territoire communautaire.

Monsieur le Président détaille les parcelles concernées par ce projet, propriété de la Société INVEHO UAB qui représentent une emprise totale de 41 568 m². Il s'agit des parcelles suivantes : sur le territoire de la Commune d'Avesnes-les-Bapaume : AA 86 pour 2 485 m², AA 91 pour 1 959 m², AA 92 pour 6 231 m², ZH 33 pour 1 932 m², ZH 34 pour 1 235 m², ZH 36 pour 4 041 m², ZH 37 pour 2 765 m², sur le territoire de la Commune de Biefvillers-lès-Bapaume : ZA9 pour 4 360 m², ZA 65 pour 530 m², ZA 66 pour 4 520 m² et ZA 88 pour 11 510 m².

Monsieur le Président précise que lors du recensement des parcelles appartenant à INVEHO UAB, la parcelle ZA 65 d'une surface de 530 m² située sur la commune de Biefvillers-lès-Bapaume a été omise dans le délibéré du 17 décembre 2018.

Monsieur le Président propose d'approuver l'acquisition de cette parcelle supplémentaire de 530 m² au prix de 1 € du m² conformément à l'estimation du Service Local du Domaine et de modifier la délibération du 17 décembre 2018 en tenant compte de cette adjonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle ZA 65 d'une surface de 530 m² située sur la commune de Bieffwillers-lès-Bapaume ;
- d'approuver l'acquisition de cette parcelle au prix de 1 € du m² ;
- de prévoir les crédits nécessaires au titre du budget supplémentaire de l'intercommunalité ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

2019-118 - 23/09/2019

Acquisition emprise foncière voie ferrée
Sté INVHED UAB.